

**COMMUNE DE
BISSEY SOUS CRUCHAUD**

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 291

JANVIER 2019

Site internet : www.bissey-sous-cruchaud.fr

Pour nous contacter : mairie@bissey-sous-cruchaud.fr

ouverture secrétariat mairie

lundi de 8 h à 12 h

mardi de 16 h à 19 h

vendredi de 7 h 30 à 13 h

**Le Conseil Municipal vous présente tous
ses meilleurs vœux pour la nouvelle année**

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du jeudi 10 janvier 2019 :

Étaient présents : M. PARISE Alain, Mme GALLAND Claudette, M. DENIZOT Christophe, M. LECUELLE Alain, Mme BOUCHARD Isabelle, M. VENOT Gilles, M. GILOT Daniel.

Absente excusée : Mme HERNANEZ Anne

Absent : M. CHAINARD Daniel

SITE PHOTOVOLTAÏQUE

Mme Mélodie RIGAL, Responsable développement centrales photovoltaïques au sol, CAPVERT ENERGIE SOLAR, a présenté l'état d'avancement du projet de construction de la centrale photovoltaïque au sol.

Afin que les travaux puissent être réalisés courant 2019, et après délibération, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser la Société CAPVERT ENERGIE à procéder aux travaux de défrichage du terrain, à construire des pistes d'accès, à réaliser des études de sol, à mettre en œuvre une procédure de découpage parcellaire et à soumettre à la commune un projet de bail qui sera examiné lors d'une prochaine séance.

D'autre part, un arrêté sera pris pour autoriser le passage des camions supérieurs à 12 tonnes sur la route de Sassangy (VC n° 7) et des Montots (VC n° 3) durant la réalisation du chantier tout en maintenant la réglementation de la barrière de dégel.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Voirie – bâtiments

M. VENOT Gilles fait le point sur les travaux réalisés par l'agent communal : réalisation de saignées, ramassage des feuilles, retrait des buses fossés inutiles, débouchage de canalisations....

Communication

Avec l'accord des municipalités, la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) organisera la cérémonie commémorative du 19 mars au monument aux morts de Sainte-Hélène à 17 heures. La population est invitée à participer à cette rencontre.

CCSCC

Compétence eau potable et assainissement

- M. PARISE Alain, 1^{er} adjoint, a présenté le projet de charte de principe et guide de la démarche de transfert des compétences eau potable et assainissement sur le périmètre de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise. La loi n° 2018-702 du 3 août 2018 impose un transfert obligatoire des compétences « eau et assainissement » vers les intercommunalités à compter du 1^{er} janvier 2020. Cette date peut être reportée avant le 1^{er} juillet 2019 (minorité de blocage) mais les compétences « eau et assainissement » devront être exercées au maximum le 1^{er} janvier 2026 par la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise. Un diagnostic de l'existant sur tout le territoire communautaire est en cours de réalisation par la Communauté de Communes.

TRAVAUX VOIRIE 2019

M. VENOT Gilles, a exposé le programme prévisionnel des travaux de voirie 2019 : allée du cimetière, aménagement de l'accès à l'atelier de M. GANDRE Bruno, réfection des 2 virages au lieu-dit « les Montots », hameau de Combe, aménagement de l'évacuation des eaux pluviales à proximité de l'écluse.

Compte tenu des travaux de raccordement électrique du site photovoltaïque qui seront réalisés courant 2019, les travaux de réfection de la chaussée du hameau de Cruchaud ne seront exécutés qu'en 2020.

INVESTISSEMENTS 2019

Les besoins en matière d'investissement pour les années à venir sont les suivants :

- remplacement du véhicule utilitaire de l'agent communal,
- remorque pour le véhicule utilitaire avec rampes d'accès,
- balayeuse (achat groupé avec la commune de Moroges),
- broyeur à talus,
- rénovation de la toiture du bâtiment garderie/logement.

PLUi

Le conseil municipal a travaillé sur le zonage qui sera proposé dans le cadre du PLUi. Les zones constructibles devant être réduites à un hectare pour notre commune, certaines parcelles ont été déclassées. Les projets de plans sont consultables en mairie.

Il est rappelé qu'un registre de concertation est mis à disposition des administrés qui peuvent y consigner toutes remarques, doléances ...en rapport avec la mise en œuvre de ce document d'urbanisme.

RPOS eau potable

Le rapport annuel sur la qualité et le service de l'eau potable 2018 a été exposé lors de cette séance. Ce document peut être consulté en mairie.

ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES

Considérant qu'il convient de compléter le Conseil Municipal avant de procéder à l'élection d'un nouveau Maire, les électrices et électeurs de la commune sont convoqués pour le **DIMANCHE 20 JANVIER 2019** à l'effet d'élire deux membres du conseil municipal.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures. Il aura lieu à la mairie de **BISSEY SOUS CRUCHAUD**.

En application de l'article L 253 du code électoral, nul n'est élu au premier tour s'il ne réunit pas la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits.

En cas de second tour, les électrices et les électeurs sont convoqués pour le **DIMANCHE 27 JANVIER 2019** aux mêmes lieu et heure.

Il ne sera pas délivré de carte électorale aux nouveaux électeurs. Celle-ci n'étant pas obligatoire, la présentation d'une pièce d'identité sera suffisante.

RAPPEL SUR LE PANACHAGE

Il est rappelé que les bulletins peuvent comporter un nombre de noms égal, inférieur ou supérieur au nombre de sièges à pourvoir. Ils peuvent également être manuscrits et le panachage demeure possible.

En raison de l'exigence d'une déclaration préalable de candidature, l'électeur ne peut panacher qu'en faveur de candidats déclarés, c'est-à-dire figurant sur la liste officielle des candidats. Toutefois, si l'électeur ajoute sur le bulletin de vote un ou plusieurs noms de personnes qui ne sont pas candidats, le bulletin n'est pas nul pour autant mais ces suffrages ne sont pas pris en compte. Ainsi, seuls les suffrages accordés aux candidats déclarés sont comptés, de façon individuelle, et dans la limite du nombre de sièges à pourvoir. En conséquence, les noms inscrits au-delà du nombre de conseillers à élire ne sont pas décomptés et si l'ordre de classement des candidats sur le bulletin de vote ne permet pas de déterminer avec certitude le choix de l'électeur, le bulletin est alors nul.

DIVERS

DÉCÈS

M. BOUCHARD Dominique, époux de Mme BOUCHARD Isabelle, Conseillère Municipale, est décédé le 10 décembre 2018 à Rougeon.

M. BORDE Paul est décédé le 18 décembre 2018 à la Brosse.

L'ensemble du Conseil Municipal adresse toutes ses condoléances aux familles des défunts.

RÉCAPITULATIF ETAT CIVIL 2018

Naissances :

- | | |
|--------------------------|--|
| - MARCHAL Agathe | le 1 ^{er} mai 2018 à Chalon-sur-Saône |
| - N'DIAYE MARTEIL Django | le 13 mai 2018 à Dijon |
| - VACHER Ilyan | le 16 octobre 2018 à Chalon-sur-Saône |

Mariage :

- | | |
|--|-----------------|
| - M. BOUCHET Yann Marcel et Mme GANDRÉ Perrine | 28 juillet 2018 |
|--|-----------------|

Décès :

- | | |
|-----------------------------|---|
| - M. BORDE Paul Jean Vivant | 18 décembre 2018 à Bissey sous Cruchaud |
| - M. BOUCHARD Dominique | 10 décembre 2018 à Bissey sous Cruchaud |
| - M. DERAÏN Jean Alfred | 9 février 2018 à Chalon-sur-Saône |
| - M. JOBLOT Charles Jean | 4 avril 2018 à Chalon-sur-Saône |

URBANISME

Un dossier de déclaration préalable a été déposé en mairie pour la réfection de la toiture de la dépendance située sur la parcelle cadastrée B 316 à Cruchaud.



Avis d'enquête publique : donnez votre avis sur le SCoT du Chalonnais

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui planifie le développement du territoire, afin d'anticiper ses évolutions et les encadrer. Il fixe des grandes orientations d'aménagement pour assurer un équilibre entre préservation de l'environnement, développement économique, développement de l'habitat, organisation des déplacements...

Il est élaboré par le Syndicat mixte du Chalonnais à l'échelle des 137 communes qui constituent le bassin de vie du Chalonnais.

Du 30 janvier au 6 mars 2019, la population est invitée à prendre connaissance du projet et à formuler ses observations au cours d'une enquête publique.

Pour plus d'information, rendez-vous sur www.scotchallonais.fr ou dans l'un des 5 lieux d'enquête suivants :

Lieu	Adresse	Horaires
Syndicat mixte du Chalonnais	6 allée de la Sucrière 71100 Chalon-sur-Saône	Du lundi au vendredi 9h - 12h30 / 14h - 17h30
Maison de services au public de Sennecey-le-Grand	32 rue des mûriers 71240 Sennecey-le-Grand	Du lundi au vendredi 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise	3 Impasse des Marbres 71390 Buxy	Du lundi au vendredi 9h00 - 12h00
Maison de services au public de Verdun-sur-le-Doubs	16 rue de la République 71350 Verdun-sur-le-Doubs	Du mardi au vendredi 8h45 - 12h30 / 13h30 - 17h
Maison de services au public de Saint-Léger-sur-Dheune	7 rue Thernaud 71510 Saint-Léger-sur-Dheune	Du lundi au vendredi 9h - 12h30 / 13h30 - 17h Sauf le mercredi après-midi

Calendrier de mise à disposition de la remorque communale

Lieux-dits	Dates
La Roche	26 et 27 janvier 2019
Cruchaud (croix)	2 et 3 février 2019
La Brosse	9 et 10 février 2019
Meruges	16 et 17 février 2019
La Chapelle Saint Benoit	23 et 24 février 2019
La Combe	2 et 3 mars 2019
La Ruée (vers la Pompe)	9 et 10 mars 2019
Place de la Liberté	16 et 17 mars 2019

**Il est rappelé qu'il est strictement interdit de brûler
tous types de déchets à l'air libre**

En semaine, la remorque peut être mise à disposition sur les propriétés privées

Merci de contacter l'agent communal :

M. Emmanuel BROQUIE au 06 42 97 53 21